

































- J'adopte une conduite apaisée et courtoise.
- Je n'utilise pas mon téléphone en conduisant.
- Je ne conduis pas après avoir consommé d'alcool ou de substances addictives.
- Je respecte toujours les limitations de vitesse.
- À moto, à scooter, à vélo, je vérifie que les équipements obligatoires fonctionnent et je porte des équipements de protection.
- Quel que soit mon mode de déplacement en véhicule ou à pied, je m'assure que je suis bien visible.

LA PRÉFÈTE DU CHER VOUS SOUHAITE UNE RENTRÉE 2014 EN TOUTE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DU CHER.

> SÉCURITÉ ROUTIÈRE Tous responsables

www.securite-routiere.gouv.fr



le pas jeter sur la voie publique

u Cher - Coordination Sécurité Routière - AOUT 2014